

# Programme de subvention pour la relance des petites et moyennes entreprises

---

Le Programme de subvention pour la relance des petites et moyennes entreprises octroie à des entreprises des subventions entièrement financées afin qu'elles bénéficient de l'aide dont elles ont besoin pendant et après la pandémie de COVID-19.

Dernière version : **4 mars 2021**

Sur cette page :

- [Nouveaux critères d'admissibilité du programme](#)
- [Mode de fonctionnement du programme](#)
- [Établissement de votre admissibilité](#)
- [Éléments nécessaires pour soumettre une demande](#)
- [Étape 1 : Début de votre demande](#)
- [Étape 2 : Réalisation de votre plan de relance](#)
- [Financement offert](#)
- [Façons d'utiliser votre financement](#)

---

## Nouveaux critères d'admissibilité du programme

En date du 4 mars 2021 :

- Le programme a été prolongé jusqu'au 31 août 2021 ou jusqu'à ce que les fonds soient entièrement dépensés, selon la première occurrence
- Les entreprises doivent seulement afficher une perte de revenus de 30 % de mars 2020 à aujourd'hui par rapport à la même période d'un mois en 2019
- Une aide à la préparation d'un dossier de demande complet est maintenant offerte par un fournisseur de services inscrit auprès de Small Business BC

Si vous avez présenté une demande dans le cadre du programme avant le 4 mars 2021 :

- Vous n'avez pas besoin de présenter une nouvelle demande.
- L'examen des demandes reçues avant les changements appliquera les nouveaux critères.
- Les entreprises dont le financement a déjà été approuvé ne sont pas visées par ces changements

---

## Mode de fonctionnement du programme

Les petites et moyennes entreprises de la Colombie-Britannique dont les activités ont été perturbées par la COVID-19 sont admissibles à une subvention de 10 000 \$ à 30 000 \$. Les entreprises admissibles du secteur touristique ont droit à une subvention supplémentaire de 5 000 \$ à 15 000 \$.

Le programme est en vigueur jusqu'au 31 août 2021 ou jusqu'à l'attribution de la totalité des fonds, selon la première occurrence.

### Marche à suivre

La première étape consiste à soumettre une demande de financement en ligne.

Si vous êtes admissible, vous serez invité à élaborer un plan de relance. Des fournisseurs de services professionnels sont à la disposition des entreprises ayant besoin d'aide pour créer leur plan de relance. La demande de financement renferme de plus amples renseignements.

Après la soumission et l'examen de leur plan de relance, les entreprises approuvées recevront un financement par subvention pour l'exécution de leur plan.

Vous pourriez avoir à communiquer des renseignements et des documents à propos de vos activités de relance et l'utilisation que vous avez faite des fonds.

---

## Établissement de votre admissibilité

Lisez attentivement les critères pour vous assurer que votre entreprise est admissible au programme.

Veuillez prendre note que les organismes sans but lucratif ne sont pas admissibles.

### Subvention de base

Une entreprise doit satisfaire à **tous** les critères d'admissibilité pour recevoir une subvention de base.

Veuillez prendre note que les entreprises saisonnières doivent fournir des renseignements propres à leur cycle d'activités particulier.

### Critères d'admissibilité

- La majorité des parts de l'entreprise appartient à un ou à plusieurs résidents de la Colombie-Britannique.
- L'entreprise est en activité en Colombie-Britannique depuis au moins 18 mois à la date de la demande soumise à ce programme de subvention.
- La seule activité ou les activités principales de l'entreprise ont lieu et sont menées en Colombie-Britannique.

- L'entreprise est enregistrée en Colombie-Britannique.
- L'entreprise n'a pas de compte en souffrance auprès du gouvernement et paie des impôts à la Colombie-Britannique.
- L'entreprise est actuellement en activité (les entreprises qui ferment de façon saisonnière ou temporaire sont aussi admissibles).
- L'entreprise emploie jusqu'à 149 personnes en Colombie-Britannique pendant au moins 4 mois au cours d'une année civile.
  - Sont ici comprises les entreprises qui avaient des employés ou du personnel contractuel avant le 1<sup>er</sup> février 2020.
  - Les entreprises sans employés doivent préciser, dans leur demande, en quoi une subvention favorisera leur relance et profitera à leur collectivité.
- L'entreprise affichait un flux de trésorerie positif dans ses derniers états financiers, avant le 1<sup>er</sup> février 2020.
- L'entreprise a connu des pertes de revenus entre mars 2020 au moment présent comparativement à la même période d'un mois en 2019.
- Les propriétaires de l'entreprise n'ont pas planifié la fermeture, la dissolution ou la vente de l'entreprise après le 1<sup>er</sup> février 2020.

\*Les entreprises saisonnières doivent fournir des renseignements propres à leur cycle d'activités particulier.

### **Entreprises du secteur touristique**

Les entreprises du secteur touristique peuvent obtenir un financement supplémentaire allant jusqu'à 15 000 \$ si elles satisfont aux critères d'admissibilité de la subvention de base et à ceux de la subvention complémentaire réservée au secteur touristique.

Pour recevoir la subvention complémentaire réservée au secteur touristique, vous devez déclarer qu'une part importante de l'ensemble des biens ou services offerts par votre entreprise est achetée par des visiteurs.

### **Critères d'admissibilité à la subvention complémentaire réservée au tourisme**

Les entreprises du secteur touristique sont celles qui répondent aux besoins des personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs. Cette définition du tourisme s'inspire de celle de [Statistique Canada](#).

Les entreprises du secteur touristique œuvrent, entre autres, dans les domaines suivants :

- Transport

- Hébergement
- Restauration
- Loisirs
- Divertissement
- Voyage

Les lieux d'hébergement comprennent :

- Hôtels
- Auberges
- Gîtes
- Terrains de camping
- Location de véhicules récréatifs
- Autres entreprises du même genre

Les lieux d'hébergement ne comprennent pas :

- Lieux de séjour prolongé
- Appartements
- Sous-location de copropriété
- Dispositions de logement chez l'habitant
- Location de vacances

## Éléments nécessaires pour soumettre une demande

Les entreprises devront remplir une demande en ligne et téléverser des documents financiers.

### Documents à soumettre

**Remarque :** L'entreprise doit caviarder les noms et d'autres renseignements permettant d'identifier une personne lorsqu'elle n'est pas autorisée à les communiquer.

Les entreprises saisonnières doivent fournir des renseignements propres à leur cycle d'activités particulier.

Éléments à fournir par les entreprises non constituées en société, y compris les entreprises individuelles et les sociétés en nom collectif :

- L'état des résultats des activités d'une entreprise ou d'une profession libérale T1-T2125 indiquant la quote-part
- Les revenus mensuels réels des 24 derniers mois (18 mois pour les entreprises en activité depuis moins de 24 mois). Veuillez inclure les revenus pour chaque mois séparément. Voir l'exemple ci-dessous :

Mois	Revenus
Jan 2019	## ### \$
Fév 2019	## ### \$
Mar 2019	## ### \$
...	...
Déc 2020	## ### \$

- Les déclarations de revenus d'entreprise des deux dernières années de déclaration 2018 (le cas échéant) et 2019, plus précisément :
  - Avis d'imposition
  - Première partie du formulaire T1 des propriétaires (Formulaire 5010-R)
  - Formulaire T2125, État des résultats des activités d'une entreprise ou d'une profession libérale
- Le cas échéant, les documents de la paie du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à ce jour. Les documents doivent montrer le nombre de résidents de la Colombie-Britannique employés ou en sous-traitance, notamment les initiales, la ville, le salaire et les retenues à la source de chaque employé. **Insérer l'un des éléments suivants :**
  - Formulaire T4, État de la rémunération payée
  - Documents PD7A, Relevé de compte des retenues à la source courantes
  - Passage d'impression de la paie ou des chèques

Éléments à fournir par les sociétés :

- Le registre des actionnaires ou le certificat de constitution doit mentionner exactement la ville où se trouvent les actionnaires qui résident en C.-B. **Insérer l'un des éléments suivants :**
  - Registre central des valeurs mobilières
  - Annexe 50 du formulaire T2, Renseignements sur les actionnaires
- Les états financiers de l'année en cours plus ceux des deux exercices financiers précédents, notamment :
  - Bilan
  - État des résultats
  - État des flux de trésorerie (s'il est disponible)

- Les revenus mensuels réels des 24 derniers mois (18 mois pour les entreprises en activité pendant moins de 24 mois). Veuillez inclure les revenus pour chaque mois séparément. Voir l'exemple ci-dessous :

Mois	Revenus
Jan 2019	## ### \$
Fév 2019	## ### \$
Mar 2019	## ### \$
...	...
Déc 2020	## ### \$

- Les déclarations de revenus d'entreprise des deux dernières années de déclaration 2018 (le cas échéant) et 2019, plus précisément :
  - Avis d'imposition
  - Première partie du formulaire T2 (neuf premières pages)
- Le cas échéant, les documents de la paie du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à ce jour. Les documents doivent montrer le nombre de résidents de la Colombie-Britannique employés ou en sous-traitance, notamment les initiales, la ville, le salaire et les retenues à la source de chaque employé. **Insérer l'un des éléments suivants :**
  - Formulaire T4, État de la rémunération payée
  - Documents PD7A, Relevé de compte des retenues à la source courantes
  - Passage d'impression de la paie ou des chèques

[Télécharger la liste de contrôle des documents à soumettre \(en anglais seulement, PDF, 75 ko\)](#)

## Étape 1 : Début de votre demande

Avant de commencer, confirmez que votre entreprise satisfait aux critères d'admissibilité et que vous avez en votre possession les documents à soumettre.

Si vous avez besoin d'aide pour préparer les documents nécessaires à la constitution de votre dossier de demande, notamment en matière de traduction et d'interprétation, composez le [1 833 254-4357](tel:18332544357) ou envoyez un courriel à [BusinessRecoveryGrantProgram@gov.bc.ca](mailto:BusinessRecoveryGrantProgram@gov.bc.ca).

[Faire une demande de subvention](#)

## Étape 2 : Réalisation de votre plan de relance

Un plan de relance consiste en une liste de mesures précises que votre entreprise peut prendre pour favoriser la continuité de ses activités dans les « nouvelles conditions normales » liées à la COVID-19. Réaliste et facile à mettre en œuvre, votre plan doit mentionner l'échéance prévue pour la mise en place de la mesure et le coût de chaque mesure envisagée.

## Options pour réaliser votre plan de relance

Si votre demande satisfait aux critères d'admissibilité, vous disposerez de quelques options pour réaliser votre plan de relance :

1. [Small Business BC](#) vous mettra en contact avec un fournisseur de services pour préparer votre plan de relance (le gouvernement débourse jusqu'à 2 000 \$ pour les fournisseurs de services).
2. Préparer votre plan de relance en faisant appel au fournisseur de services de votre choix, à savoir :
  - Si vous faites appel à un fournisseur de services de votre choix, ce dernier doit s'inscrire auprès de Small Business BC. La confirmation de son inscription doit figurer sur la page des manifestations d'intérêt pour recevoir du financement (le gouvernement débourse jusqu'à 2 000 \$ pour les fournisseurs de services)
  - Si vous ne faites pas appel à un fournisseur de services professionnels ou si vous recourez à un fournisseur non inscrit, aucun financement ne sera octroyé

Un fournisseur de services professionnel doit être :

- Comptable agréé en règle avec la CPBCAN
- Planificateur financier agréé
- Avocat en exercice en règle avec la Law Society of B.C.
- CPA en règle avec l'organisation CPA de la C.-B.

Les plans de relance soumis feront l'objet d'une évaluation. Si votre plan de relance est approuvé, vous recevrez une subvention.

[Télécharger le modèle de plan de relance \(en anglais seulement, PDF, 997 ko\)](#)

---

## Financement offert

Les subventions sont entièrement financées. Pour que votre entreprise ait droit à la subvention de base et à la subvention complémentaire réservée au secteur touristique, elle doit satisfaire aux critères d'admissibilité et élaborer un plan de relance qu'il vous sera possible de mener à bien.

Une entreprise n'aura à remettre les fonds que dans les conditions suivantes :

- Elle a soumis des renseignements erronés.
- Elle ne met pas en œuvre son plan de relance.
- Elle utilise les fonds à des fins non admissibles dans le cadre du programme.

### Subvention de base, selon les revenus annuels

Revenus annuels avant la COVID*	Montant de la subvention
Jusqu'à 100 000 \$	10 000 \$
De 100 001 \$ à 1 000 000 \$	15 000 \$
De 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	20 000 \$
De 2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	25 000 \$
Plus de 3 000 000 \$	30 000 \$

\*La période avant la COVID est celle précédant le 1<sup>er</sup> février 2020.

### Subvention complémentaire réservée au secteur touristique, selon le nombre d'employés résidant en C.-B., employés ou contractuels

Nombre de résidents de la C.-B. employés	Montant de la subvention complémentaire
De 0 à 1	5 000 \$
De 2 à 4	10 000 \$
De 5 à 149	15 000 \$

## Façons d'utiliser votre financement

Les fonds peuvent servir à prendre les mesures mentionnées dans votre plan de relance. Vous pourriez par exemple proposer ce qui suit :

- Fournir de nouveaux services à vos clients
- Modifier l'emplacement physique de votre entreprise
- Aménager une nouvelle terrasse extérieure dotée de dispositifs d'éloignement physique



- Faciliter le passage en ligne de vos activités
- Engager un service de marketing en ligne de la Colombie-Britannique
- Diversifier vos activités pour rejoindre de nouveaux clients ou offrir de nouveaux services (p. ex. livraison, nouveaux voyages organisés, nouveaux produits, etc.)
- Acheter du matériel qui facilitera la modification ou l'amélioration de vos produits ou services
- Payer un loyer, un bail ou d'autres frais généraux
- Autres mesures qui favorisent la relance de votre entreprise

Vous pouvez inclure dans votre plan de relance les mesures que votre entreprise a prises depuis le début du programme, le 17 septembre 2020.

Par exemple :

- Si, le 20 septembre 2020, vous installez des barrières en plexiglas, cette activité est admissible à une indemnisation et peut être ajoutée à votre plan de relance.

Exemple de plan de relance

Mesure de relance	Durée en semaines/mois	Coût estimé
Installation de barrières sociales en plexiglas le 20 septembre 2021. Copies du reçu jointes.	2 semaines	5 432,26 \$
Loyer d'octobre 2020 à juin 2021. Copie du bail en pièce jointe attestant du montant du loyer que nous payons.	9 mois	9 000,00 \$
Engager un service de marketing en ligne de la C.-B.	6 mois	6 000,00 \$

## Besoin d'aide?

Vous pouvez obtenir des renseignements généraux du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, heure du Pacifique, sauf les jours fériés.

N° de téléphone : [1 833 254-4357](tel:18332544357)

Courriel : [BusinessRecoveryGrantProgram@gov.bc.ca](mailto:BusinessRecoveryGrantProgram@gov.bc.ca)

